

MAITRE D'OUVRAGE
Communauté de communes Cœur de Chartreuse CCCC
ZI Chartreuse Guiers
38 380 ENTRE DEUX GUIERS

Marché de maîtrise d'œuvre
Extension et modification d'un bâtiment pour la relocalisation
d'une entreprise industrielle.



APPEL D'OFFRE OUVERT

Dossier de consultation des entreprises

Acte d'engagement

Règlement de la consultation
Cahier des clauses administratives particulières
Cahier des clauses techniques particulières
Programme

REMISES DES OFFRES : avant 31 août 2017 à 12h00

ENTREPRISE :

Personne habilitée à donner les renseignements: Le maître d'ouvrage désigné ci-dessus
Ordonnateur : Monsieur le Président Denis SEJOURNE –CCCC
Comptable public assignataire des paiements: Trésorerie de Saint Laurent du Pont

Extension et modification d'un bâtiment pour la relocalisation d'une entreprise industrielle.

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M.....
.....

- Agissant pour mon propre compte ¹
 Agissant pour le compte de la société ² :
.....
 Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire ³
 Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 Agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

ET en cas de groupement :

1^{er} contractant :

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M.....
.....

- Agissant pour le compte de la société ² :
.....

2^{ème} contractant :

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M.....
.....

- Agissant pour le compte de la société ² :
.....

Le mandataire du groupement est la société :

Représenté par M.

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et des documents qui y sont mentionnés,
- Et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44,45 et 46 du code des marchés publics,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire ⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

¹ cocher la case correspondante à votre situation

² indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand à la profession à laquelle il appartient est réglementée.

³ cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

Extension et modification d'un bâtiment pour la relocalisation d'une entreprise industrielle.

Article 2 : Offre de prix

Conditions générales de l'offre de prix

- Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 fixé à l'article 5.2 du CCAP,
- Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- Comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1.5 du CCAP

Calcul de la rémunération

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération : t.....	=	%
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage C0		= 1 500 000 € HT
Forfait provisoire de rémunération C0*t.....	=	€ HT
TVA.....	=.....	€
TTC.....	=.....	€
Arrêté en lettres		
.....		

- Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel C est établi.
- Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t' par le coût prévisionnel C

⁴ rayer la mention inutile

	<u>Taux de rémunération</u>	<u>Coût prévisionnel C</u>
t = t'	si	$C \leq 1,05 C_0$
t' = 0,9 t	si	$1,05 C_0 < C \leq 1,10 C_0$
t' = 0,85 t	si	$1,10 C_0 < C \leq 1,20$

Au-delà d'un pourcentage de dépassement supérieur à 15%, le maître d'ouvrage se réserve le droit :

- de refuser de réceptionner les prestations de l'APD, et de demander au maître d'œuvre, qui s'y engage, de reprendre gratuitement ses études pour aboutir à un projet compatible avec l'enveloppe financière citée ci-dessus.

Extension et modification d'un bâtiment pour la relocalisation d'une entreprise industrielle.

- De renégocier à la baisse le taux de rémunération au-delà de la minoration définie ci-dessus.
- De résilier le marché.

Dans le cas où le coût prévisionnel C serait inférieur à l'enveloppe financière, le forfait définitif de rémunération serait égal au forfait provisoire.

Modalité de la rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 4 du C.C.A.P.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Article 3 : délais

➤ Délai de validité du marché :

La notification du marché vaut ordre de débiter les prestations du premier élément de mission.

Le marché s'achève à l'expiration du/des délai(s) de « Garantie de Parfait Achèvement » sous réserve des dispositions du CCAP.

➤ Délai d'exécution des éléments de mission :

Le candidat s'engage, hors imprévu administratif indépendant de sa volonté, à être en mesure de remettre à la collectivité les éléments nécessaires pour un lancement de la consultation des entreprises au plus tard au 25/11/2017.

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7.1.1 du C.C.A.P.

La remise de ces documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont encadrés par un délai maximum fixé par le maître d'ouvrage dans le C.C.A.P.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes :

- Ouvert au nom de :
- Pour les prestations suivantes :
- Etablissement :
- Numéro de compte : clé :
- Code banque : code guichet :

Extension et modification d'un bâtiment pour la relocalisation d'une entreprise industrielle.

- Ouvert au nom de :
 Pour les prestations suivantes :
 Etablissement :
 Numéro de compte : clé :
 Code banque : code guichet :
- Ouvert au nom de :
 Pour les prestations suivantes :
 Etablissement :
 Numéro de compte : clé :
 Code banque : code guichet :

Article 5 : Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale
 Services d'architecture, d'ingénierie, de construction et services de conseils techniques connexes. (742000001)

Classification complémentaire

Article 6 – Sous-traitance

Dans le cadre d'une sous-traitance,

Le titulaire peut sous-traiter certaines prestations de son marché sous réserve des dispositions de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

L'annexe n°2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons(b) ⁴ de sous traiter conformément à cette annexe est de :

a) Montant TTC :Euros

Extension et modification d'un bâtiment pour la relocalisation d'une entreprise industrielle.

b) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant TTC
M.....€
M.....€
M.....€
TOTAL	Euros

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics. Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Conformément à l'article 6.1.1 du CCAP la ou les entreprises ci-après désignées :

- Refusent de percevoir l'avance forfaitaire
- Acceptent de percevoir l'avance forfaitaire

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A..... Signature du candidat

Le..... *Porter la mention manuscrite*

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir

Signature de la personne
responsable du marché

Acte d'engagement

A.....

Le.....